

# La DÉMOCRATIE AMÉRICAINNE au défi du PROGRESSISME RADICAL

**John Fonte**

---

**L**es spécialistes les plus éminents de la politique étrangère sont parvenus à un consensus sur le rôle de l'Amérique au **xxi<sup>e</sup>** siècle. Ils tiennent pour acquis les points suivants :

– premièrement, l'Amérique demeurera la puissance militaire, économique et culturelle dominante de sorte que les débats sur la nature unipolaire ou multipolaire du monde, le statut des États-Unis comme superpuissance unique ou chef d'orchestre d'un concert de puissances, relèvent surtout d'une affaire de proportions.

– deuxièmement, les Américains sont unis autour de valeurs politiques, essentiellement la croyance en la démocratie et dans les droits individuels. Qui plus est, les valeurs américaines se diffusent à travers le monde.

Notre politique étrangère au **xxi<sup>e</sup>** siècle doit prendre en compte cette réalité, ce qu'elle ne manquera pas de faire. Ainsi, tout secrétaire d'État, qu'il soit démocrate ou républicain, libéral ou conservateur, parlera de « défense concomitante de nos intérêts et de nos valeurs ».

Il y a plus de dix ans, Francis Fukuyama formulait sa théorie selon laquelle, depuis la défaite du communisme et le discrédit touchant le socialisme, il n'y avait plus d'idéologie capable de rivaliser sérieusement avec la démocratie libérale, et il n'y en aura plus à l'avenir, la démocratie étant nécessairement appe-

lée à une diffusion universelle. Ainsi, poursuivait-il, les idées de la démocratie libérale triomphent en Occident et progressent dans le reste du monde. Malgré l'éventualité d'un « choc des civilisations », ce seront les idées occidentales de libéralisme constitutionnaliste et de démocratie représentative qui détermineront le corpus des valeurs appelées à façonner le futur.

### La menace des élites occidentales

Mon point de vue est très différent. Je soutiens que la démocratie libérale et constitutionnelle, dont l'attrait est universel, fait l'objet d'un défi venu du sein même de la civilisation occidentale. Ce défi pourrait être qualifié de « progressisme radical » (*total progressism*). Les principes qui sont au cœur de la démocratie libérale sont le contrôle de l'exécutif, l'égalité des citoyens, et la souveraineté du peuple. Les progressistes contestent à la fois la citoyenneté et le gouvernement souverain de la nation. Au lieu d'une citoyenneté fondée sur l'égalité des individus, ils veulent des formes variées « d'égalité positive » allouées aux groupes particuliers de nature raciale ou ethnique, aux minorités linguistiques, et aux femmes. Au lieu de la souveraineté nationale en matière de gouvernement, ils veulent instaurer une organisation administrative et juridique supranationale qui se substituerait aux constitutions nationales et aux parlements démocratiques. Il est clair qu'il faudrait ériger un régime politique de type nouveau pour atteindre les objectifs du progressisme. Comme l'expliquait le théoricien britannique Anthony Giddens, un des leaders intellectuels du progressisme radical, « je prône une forme novatrice, quasi-utopique de démocratie transnationale ».

### Une nouvelle approche des droits de l'homme

Le champ d'affrontement idéologique le plus important entre la démocratie libérale et le progressisme mondialiste est (et demeurera) celui des droits de l'homme. Pendant la guerre froide, les droits de l'homme se sont avérés être l'une des armes les plus efficaces de l'arsenal des démocraties libérales dans leur lutte contre le totalitarisme. Ironiquement, le concept des droits de l'homme est aujourd'hui redéfini et retourné par les progressistes occidentaux contre les normes de la démocratie libérale, en particulier contre les normes constitutionnelles américaines. Ce sont les soi-disant organisations non gouvernementales (ONG) qui ont pris la tête de cette offensive. Au premier rang, on retrouve l'élite américaine, les juristes et les activistes d'Amnesty International, de l'Union américaine pour les libertés civiles, Human Rights Watch, le Comité des avocats pour les droits de l'homme, et le Conseil national des Églises.

Les ONG représentent l'avant-garde, les troupes de choc du programme progressiste ; elles font sur un mode agressif la promotion d'une *fin*, l'égalité posi-

tive entre les communautés, par des *moyens* de nature post-constitutionnelle, assortis d'une rhétorique moralisante assenée avec véhémence. Ainsi, Amnesty International/USA et l'American Civil Liberties Union dénoncent les prétendus accrocs aux droits de l'homme en Amérique en les qualifiant « *d'atrocités, de persécutions, de racisme, et de xénophobie* ». Ils affirment que les États-Unis sont « les leaders mondiaux de la répression par des méthodes d'avant-garde ». En 1999, pour la première fois, Amnesty International inscrivait les États-Unis sur sa liste des pays agissant en violation des droits de l'homme, en compagnie du Cambodge et de l'Algérie. Pierre Sané, le secrétaire général d'Amnesty International, soutenait que « les violations des droits de l'homme aux États-Unis sont permanentes, pratiquées sur une large échelle, et semblent affecter de manière disproportionnée les minorités raciales et ethniques ».

Quelles sont ces violations ? Le rapport « Des droits pour tous » d'Amnesty International affirme que la peine de mort est par elle-même « la violation la plus explicite des droits de l'homme ». De plus, parce qu'ils n'arrivent pas à limiter l'application de la peine de mort, les États-Unis « violent les règles internationales sur la peine de mort ». Amnesty affirme par ailleurs que l'application de la peine de mort révèle « un biais racial,... partout aux États-Unis », car bien que « les Noirs et les Blancs soient victimes de crimes violents dans les mêmes proportions, 82 % des personnes exécutées depuis 1977 ont été condamnées pour le meurtre de victimes blanches. Des facteurs comme des circonstances aggravantes ne peuvent expliquer cette disparité ».

Le rapport d'Amnesty International était particulièrement critique à l'encontre des États-Unis pour leur réticence à appliquer les « normes internationales dans le domaine des droits de l'homme » et exigeait des États-Unis qu'ils « ratifient sans restrictions tous les traités relatifs aux droits de l'homme, en particulier ceux qui protègent les femmes et les enfants, et retirent leurs réserves » concernant les autres traités. Il est important que nous examinions de façon précise ces traités qui ont été élaborés au nom de la protection des femmes et des enfants, et qui ont été signés par la plupart des pays avancés dans le monde, à l'exception des États-Unis. Ainsi, dans la « Convention sur les droits de l'enfant » des Nations unies, la définition du droit à l'éducation inclut « le respect de l'identité culturelle de l'enfant, de sa langue et de ses valeurs », ce qui a été interprété comme l'obligation d'instaurer une éducation multiculturelle et l'apprentissage scolaire dans la langue d'origine, et d'autre part comme le rejet du concept d'assimilation de l'enfant d'immigrant dans la culture du pays d'accueil.

Cependant il est important de noter que le rejet de ce traité par l'Amérique reposait en bonne partie sur sa nature de nation multiethnique, multiraciale, multireligieuse, qui a enseigné pendant deux siècles aux enfants d'immigrants

une langue commune et une culture civique, ce qui permit aux Américains de devenir un peuple unique. Dans une lettre à John Adams, George Washington écrivait qu'il voyait les immigrants et leurs enfants « s'assimiler à nos coutumes, à nos règles, à nos lois », grâce à quoi le natif et le nouvel arrivant peuvent « rapidement se fondre dans un même peuple ». En revanche, en insistant pour que les enfants d'immigrants reçoivent l'enseignement d'une culture et d'une langue distinctes, la Convention des Nations unies tient pour acquis que les États-Unis n'ont pas le droit moral de se perpétuer comme peuple libre, se gouvernant souverainement.

La « Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes » qui relève des Nations Unies demande expressément aux gouvernements d'assurer que les femmes participent, à parité avec les hommes, à la définition des politiques gouvernementales et à leur mise en œuvre dans toutes les fonctions publiques et à tous les niveaux du gouvernement. On a interprété cette injonction comme une obligation d'instaurer des quotas de femmes à tous les postes gouvernementaux et dans les fonctions électives. Cette présentation anti libérale des droits de l'homme a été ratifiée par toutes les nations occidentales dont les États-Unis à la Conférence de Pékin sur les Femmes en 1994. En 1991, pour la première fois au monde, l'Argentine instaurait par un vote un quota obligatoire de femmes pour une législature, et elle le réitéra en décembre 1999. *Le Monde* annonça que la France avait adopté une parité stricte entre les deux sexes pour l'attribution des sièges aux conseils municipaux. La question de *la proportionalité selon le sexe* fera certainement son apparition dans de très nombreux forums mondiaux au cours des prochaines décennies.

Ce traité entre en contradiction avec un principe américain essentiel, grâce auquel ce pays est une démocratie libérale constitutionnelle : la citoyenneté est fondée sur l'égalité des individus. Ce n'est pas un État corporatiste pré-moderne ou post-moderne qui délimite le périmètre des différentes catégories de citoyens sur la base de la naissance. Les représentants élus de l'Amérique sont choisis par tout le peuple lors d'élections libres. L'Amérique a longtemps rejeté la conception antilibérale et non-démocratique qui fait que les résultats électoraux ne reflètent pas les choix des électeurs individuels mais la représentation proportionnelle préétablie des groupes composés selon la naissance, à la manière d'un régime médiéval. Alors que la France semble remonter le temps pour revenir aux principes de 1788 (opposés à ceux de 1789), à l'époque où les charges et les droits étaient octroyés en fonction du statut, les États-Unis font preuve de la plus grande réticence à l'imiter, tout comme ils ont refusé dans l'Histoire de donner leurs suffrages à leurs propres Bourbons et à leurs propres Jacobins.

En fin de compte, la principale menace contenue dans ces accords transnationaux n'est évidemment pas que les Nations Unies envoient des hélicoptères furtifs au Wyoming pour imposer la volonté onusienne. Le véritable danger provient de l'activisme judiciaire des juges américains qui emploient des arguments fondés sur les normes internationales en matière de droits de l'homme pour contourner les garde-fous constitutionnels et la vigilance du régime américain, garant de la démocratie. Comme l'a souligné Jeremy Rabkin, professeur de droit constitutionnel à l'Université Cornell, depuis les années 1980, la Cour suprême des États-Unis s'est mise à prendre pour référence les normes internationales en matière de droits de l'homme pour l'interprétation de la constitution américaine. Les juges Blackmun, Breyer, Ginsburg et O'Connor ont recommandé en différentes occasions de prendre en compte ces normes internationales dans l'interprétation de la loi constitutionnelle américaine. Les juges Scalia et Thomas ont vigoureusement résisté à cette tentative, mais la doctrine est désormais fixée pour l'institution judiciaire, et la démocratie constitutionnelle américaine risque bien d'en être un jour radicalement transformée.

De nombreux militants des droits de l'homme encouragent ouvertement l'activisme judiciaire au nom du droit transnational. Par exemple, Rita Moran, professeur de droit à l'Université de Californie, à Berkeley, et membre du conseil de direction d'Amnesty International, a écrit que malgré les réserves posées par le Sénat américain à la « Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale », ces dernières « ne devaient pas empêcher les tribunaux américains d'utiliser ce traité comme référence pour interpréter pour la constitution nationale et les dispositions statutaires ». Si le programme progressiste l'emporte, l'État-nation américain se transformera progressivement. Il continuera d'exister, mais vidé de sa substance. Il serait, dans un sens, post-américain dans un siècle post-américain sous l'emprise du progressisme radical.

La relation d'allégeance des citoyens à leur État dans un régime hybride de progressisme mondial post-américain ont été décrites par Peter Spiro, professeur de droit à l'université d'Hofstra, membre associé de la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Pour Spiro, il est « de plus en plus difficile de dire le mot « nous » dans les affaires internationales ». Il note que le « nous » a longtemps fait référence à l'État-nation, mais que maintenant, « une telle référence ne définit plus nécessairement les intérêts ou même les relations d'allégeance des individus aux institutions du niveau international ». Ainsi, les activistes des ONG mettent en cause les notions traditionnelles d'allégeance et de loyauté envers sa propre nation parce que leurs intérêts et leurs valeurs sont souvent différents de ceux des États-nations dont ils ne sont que nominalement citoyens.

### Réfutation du progressisme radical

Il faut d'abord prendre au sérieux le défi progressiste posé à la démocratie libérale américaine avant de tenter d'en changer le cours. Cela appelle trois réponses essentielles : 1) revoir les concepts relatifs aux relations internationales, 2) réaffirmer l'exception américaine et 3) donner un nouveau souffle aux fondamentaux de la démocratie libérale et constitutionnelle américaine.

Premièrement, comme nous en a averti le professeur Spiro, il est nécessaire de repenser des mots comme « nous » [pronom] et « nous » [pronom d'objet direct ou indirect] de même que « nos intérêts » et « nos valeurs ». Cela veut dire qu'il faut regarder les relations internationales avec des lunettes à double focale. Quand nous examinons les questions militaires et stratégiques, « nous » veut dire l'Amérique et ses alliés par opposition aux États voyous et aux différentes sortes de régimes autoritaires qui ne se préoccupent pas des intérêts supérieurs de l'Occident. Si l'on se penche sur les questions d'ordre métaphysique, *le pouvoir mou* (*soft power*) dont relèvent les questions morales, intellectuelles et idéologiques, force est de reconnaître que les conservateurs, les centristes et les libéraux (qui sont partisans de la démocratie constitutionnelle) sont en opposition franche avec les progressistes occidentaux ou américains, les tenants du multiculturalisme, et les féministes radicales, sur les questions les plus décisives que peut soulever une politique démocratique. Comme nous le rappelle le professeur Spiro, les intérêts, les valeurs et les engagements personnels de nombreux professeurs de droit et activistes américains ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des Américains désireux de perpétuer le régime libéral-démocratique de la nation. Alors que l'Amérique se trouve à la tête de l'Occident, au sens géostratégique classique, la civilisation occidentale toute entière est actuellement engagée dans une guerre civile idéologique. Il y a deux fronts dans cette guerre, et il faut désormais les prendre en compte dans l'analyse globale des relations internationales, sans quoi des expressions comme « nos intérêts et nos valeurs » n'auront plus aucune signification. Si la démocratie constitutionnelle américaine ne gagne pas la bataille du « pouvoir mou », le moment viendra où le « pouvoir dur » ne sera plus en mesure de la protéger de l'érosion de ses libertés.

Deuxièmement, la culture civique américaine se fonde sur un certain nombre de principes et d'habitudes qui ont été décrits par l'éminent spécialiste en sciences sociales Seymour Martin Lipset dans son livre *L'exception américaine* (1996). Lipset explore cette « exception » en profondeur et donne des preuves empiriques de ses bases historiques. Les données des sciences sociales confirment que l'Amérique est la plus patriotique et la plus religieuse de toutes les nations industrielles avancées. Ce credo américain favorise 1) la liberté au détri-

ment de l'égalité, 2) l'égalitarisme (dans le sens d'une égalité de chances, pas de résultats) au détriment de la hiérarchie, 3) les droits individuels au détriment des droits attribués à des groupes, 4) le peuple au détriment de l'élite et 5) le marché libre au détriment de l'État. Dans *Le Choc des civilisations*, Samuel Huntington note que les tenants du multiculturalisme ont « mis à l'épreuve un élément central du credo américain en substituant les droits collectifs aux droits individuels ». Il tire un signal d'alarme en écrivant que le « rejet du credo [américain] et de la civilisation occidentale signifie la fin des États-Unis d'Amérique tels que nous les avons connus ». Pour prévenir un tel dénouement, Huntington en appelle à la réaffirmation du credo américain, de ce que nous appelons habituellement « l'American way of life », et des engagements de l'Amérique vis-à-vis la civilisation occidentale.

Troisièmement, les défenseurs de la démocratie libérale constitutionnelle américaine doivent reprendre l'avantage sur le terrain moral. Pour cela, ils ont l'obligation de défendre leur cause sur le champ des principes. Les progressistes proposent des politiques post-constitutionnelles, antilibérales, non-démocratiques et même post-américaines, il faut le dire haut et fort. Comme John O'Sullivan le rappelait lors de la conférence à la mémoire de Sir Keith Joseph, les démocrates constitutionnels des États-Unis et de Grande-Bretagne doivent « organiser une contre-offensive claire, vigoureuse, et de principe aux idées antidémocratiques qui sont à la racine du multiculturalisme ». O'Sullivan faisait référence aux conservateurs britanniques tout en reconnaissant que les propositions pratiques diffèrent en Grande-Bretagne et aux États-Unis (ainsi les Britanniques soulignent l'importance du corps législatif, c'est-à-dire la Chambre des Communes démocratiquement élue). Il soulignait que les principes généraux restaient cependant les mêmes. Il affirmait que les démocrates constitutionnels en Occident devaient « trouver leur inspiration dans la conviction partagée que la démocratie [libérale] est actuellement attaquée et qu'elle mérite d'être sauvée, tout simplement parce qu'elle demeure probablement comme le disait Churchill, le pire des régimes à l'exception de tous les autres. » C'est seulement si elle est capable de renouer avec son engagement à l'endroit de ses principes fondateurs que l'Amérique parviendra à faire du prochain siècle un siècle américain.

## Le progressisme radical et l'islamisme européen\*

« **Construisons un nouveau "nous"** »,

Extrait d'un article de Tariq Ramadan, président du European Muslim Network\*

(...) Les populations occidentales réalisent, devant la présence de plus en plus visible de millions de musulmans en leur sein, que leurs sociétés ont changé. Cela produit des angoisses et des questions légitimes qui s'expriment parfois dans la confusion. Face à ces questions, les musulmans doivent s'assumer et montrer leur capacité à vivre et communiquer sereinement dans les sociétés occidentales.

La « révolution de confiance » que nous appelons de nos vœux passe d'abord par une confiance en soi et en ses convictions : il s'agit de se réapproprier son héritage, de développer une attitude intellectuelle positive et critique. Il faut rappeler que les enseignements islamiques appellent à la spiritualité, à la réforme de soi et que les musulmans sont tenus par le respect des législations des pays dans lesquels ils vivent (...)

Le discours qui, hier, était l'apanage des partis d'extrême droite tend malheureusement à se banaliser. En panne d'idées pour promouvoir le pluralisme culturel ou lutter contre les ghettos sociaux, de nombreux politiciens développent une rhétorique dangereuse sur la protection de l'identité et la défense des « valeurs occidentales ». Implicitement, tout cela revient à distinguer deux entités : « Nous, les Occidentaux » et « Eux, les musulmans ». Même quand les citoyens sont musulmans et tout à fait occidentaux.

Des propos racistes se généralisent, on relit le passé en déniait à l'islam la moindre participation à la formation de l'identité occidentale, désormais purement « gréco-romaine » et « judéo-chrétienne ». On fait passer des examens aux frontières qui testent arbitrairement la « flexibilité morale » des immigrés. Le discours de ceux qui instrumentalisent la peur a en fait pour objectif de produire exactement le contraire de ce qu'ils disent combattre : en accusant en permanence les musulmans de ne pas être intégrés et de s'enfermer dans leur appartenance religieuse, ces politiciens ou intellectuels cherchent en fait à isoler les musulmans.

Devant ces instrumentalisations, les citoyens de confession musulmane doivent faire exactement le contraire de ce qui serait naturel : plutôt que de se recroqueviller, ils doivent se faire entendre, sortir de leurs ghettos religieux, sociaux et culturels et aller à la rencontre de leurs concitoyens.

L'heure est à la réconciliation. Mais pour cela, nous devons soumettre nos sociétés à l'épreuve de la critique constructive qui compare les discours et les actes. Voir quelles sont les valeurs proclamées et quelles sont les pratiques concrètes (sur le terrain social, les droits humains, l'égalité des traitements entre les femmes et les hommes, les différentes origines, etc.). Nos sociétés ont besoin de l'émergence d'un nouveau « nous ». Un « nous » qui réunit des femmes et des hommes (de toutes religions ou sans religion),

qui s'engagent concrètement contre les contradictions de leur société. Ce « nous » représente la dynamique de citoyens qui désirent, ensemble, se battre pour construire le futur.

C'est d'abord au niveau local que se joue l'avenir pluriel des sociétés occidentales. Il est urgent de mettre en branle des mouvements nationaux d'initiatives locales où des femmes et des hommes de différentes sensibilités créent des espaces d'engagement en commun : des espaces de confiance où naîtra le nouveau « nous ». C'est ensemble qu'ils doivent réfléchir sur les programmes d'enseignement, par exemple. Comme celui de l'Histoire qui devrait être plus inclusif. Sous peine de provoquer une compétition des mémoires blessées, il faut un enseignement plus objectif de « notre » histoire qui intègre les mémoires qui participent de la collectivité actuelle.

Les mairies peuvent faire énormément pour lutter contre la suspicion qui règne. Les citoyens ne doivent plus hésiter à frapper à leur porte et à leur rappeler qu'en démocratie c'est l'élu qui est au service de l'électeur et non le contraire.

Une révolution de confiance et la naissance d'un nouveau « nous » portée par des mouvements nationaux d'initiatives locales, tels sont les contours d'un engagement responsable de tous les citoyens.

\* Paru dans *Le Monde*, 20/09/06